

TOURNOI NIGHT OCTOBRE ROSE & BCAUB 2026

100 % FEMININ - DOUBLE DAME

15 OCTOBRE 2026

AUBAGNE

N° de Dossier: 2602070

Bienvenue à toutes au Tournoi Octobre Rose 2026 du Badminton Club Aubagnais !

À l'occasion d'Octobre Rose, le Badminton Club Aubagnais organise un tournoi 100 % féminin de double dames le jeudi 15 octobre 2026 au gymnase du Charrel. Cette soirée placée sous le signe du sport, de la convivialité et de la solidarité vise à soutenir la lutte contre le cancer du sein.

L'intégralité des bénéfices du tournoi sera reversée à l'association aubagnaise « T'Hâtez-vous », engagée dans la prévention, l'information et l'accompagnement dans la lutte contre le cancer du sein.

Les participantes sont invitées à porter du rose durant la compétition afin de soutenir cette cause essentielle.

Une buvette sera ouverte sur le tournoi.

Membres du comité organisateur du BCAUB :

- Présidente : Julie Regnard
- Trésoriers : Johan Buso et Luc Bonifacio
- Secrétaire : Eloïse Rion
- Organisateur : Le CA du BCAUB
- Juge Arbitre : Nathalie Huet
- GEO : Sandrine Chatelet

Nous vous demandons de lire attentivement le règlement qui suit et de le respecter. Si vous avez une question lors de votre inscription, relative à un forfait ou autre, vous pouvez contacter la JA ou le club via les adresses présentes dans le règlement.

Nous espérons vous retrouver nombreuses sur les terrains aubagnais !

Règlement particulier

1- La compétition est autorisée par la FFBad et se déroule selon les règles fixées par elle (règlement général des compétitions). La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation de tous les articles du présent règlement.

2- Toute participante doit posséder sa licence FFBad pour la saison en cours l'autorisant à jouer en compétition

3- La compétition accueille exclusivement la discipline Double Dame (DD). Le tournoi est réservé aux joueuses licenciées FFBaD. Les tableaux seront constitués en fonction du CPPH afin de garantir des rencontres équilibrées.

- 4-** Dans un même tableau, le CPPH de la mieux classée des participantes ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui de la moins bien classée (règle du +1000). L'organisateur se réserve le droit de modifier unilatéralement toute inscription erronée (qui ne correspondrait pas aux présentes limites ou après actualisation du CPPH à la date du tirage au sort s'il y a lieu). L'intégralité des tableaux DD aura lieu jeudi soir.
- 5-** Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du JA.
- 6-** Les matchs sont auto-arbitrés.
- 7-** Toutes joueuses ou paires non présentes sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son nom risque une disqualification du tableau par la JA, quel que soit le stade de la compétition.
- 8-** Les joueuses disposent de 3 minutes de préparation à l'appel de leur match pour débiter la rencontre, au 2ème appel et après 5 minutes, le JA pourra prononcer un WO voire même, l'exclusion de la compétition. Les 3 minutes incluant le test des volants.
- 9-** Les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Donc, tout joueur doit être présent dans la salle, une heure avant l'heure présumée de son match.
- 10-** Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Il ne pourra quitter le terrain qu'aux pauses légales mais devra alors être revenu à temps pour reprendre le jeu.
- 11-** Le nombre de participantes est limité à 80, soit 40 paires. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrites. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception de l'inscription complète (inscription+droits d'engagement). Le tournoi se déroule en poule unique.
- 12-** Les organisateurs en accord avec la JA, se réservent le droit de modifier les poules et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi. Notamment, ils pourront regrouper, scinder des séries (par rapport au CPPH) ou supprimer des poules en fonction du nombre d'inscrits.
- 13-** Les volants en plume seront à la charge des joueuses, à partage égal.
- 14-** Le volant plume agréé pour ce tournoi, en cas de litige entre les joueurs est le volant élite de la marque RSL n°1 PRO et sera en vente à la salle au tarif de 30 €. Toutes les joueuses joueront en plume.
- 15-** Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés, les arbitres, les membres du comité d'organisation et les 2 conseillers des joueurs qui devront être assis sur les chaises ou bancs prévus derrière le terrain de leur équipe.
- 16-** Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée sur le terrain. Le rose est autorisé en cohérence avec le thème du tournoi.
- 17-** Les joueuses peuvent s'inscrire «au choix», sans assurance de se voir attribuer une partenaire. Dans ce cas, elles seront remboursées de ses droits d'inscription.
- 18-** Le montant des frais d'inscription est de 15€ pour le tableau DD. Les inscriptions doivent être effectuées uniquement sur le site badnet (badnet.org) et par un paiement en ligne. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée en tenant compte de l'ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagement réglés). La date d'inscription complète de la paire sera celle de l'inscription de la deuxième joueuse. Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, excepté sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 5 jours après la compétition.

19- La date limite d'inscription est fixée au 5 octobre 2026 à 23h00. Les têtes de séries seront choisies avec le CPPH du 8 octobre 2026, pour le tirage au sort le 10 octobre 2026. Les convocations seront envoyées aux alentours du 12 octobre 2026.

20- Les matchs se joueront en 2 set gagnants de 15 points avec un écart minimum de 2 points et un maximum d'atteinte à 21 points. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes, il peut être réduit en accord avec les joueurs.

21- Tout volant touchant un obstacle (y compris la structure) situé au-dessus du terrain sera faute, sauf au service, où le joueur pourra servir une deuxième fois (dans la limite d'un par set).

22- Le Club organisateur décline toutes responsabilités en cas de vol, incident ou accident à l'intérieur ou aux abords du gymnase.

23- En cas d'annulation de la compétition avant le tirage au sort, les inscriptions perçues seront remboursées intégralement.

24- Tout forfait après le tirage au sort, même justifié, ne sera pas remboursable sauf sur présentation du certificat médical à la ligue (voir article 27), excepté si l'organisateur a pu compléter la paire avant le début du tournoi.

25- Toutes joueuses souhaitant s'absenter momentanément du tournoi, doivent signaler son départ à la table de marque et laisser son numéro de portable.

26- La JA est en droit de disqualifier partiellement ou totalement une joueuse qui ne respectera pas un des points du règlement. Seul un responsable du Badminton Club Aubagnais (compétition ou inscription) pourra porter réclamation écrite auprès de la JA.

27- Chaque joueur doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage. Il devra prévenir le Club organisateur et fournir à la ligue les justificatifs : [Justifier un forfait – SUDBAD](#).

28- En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueuses doivent être accompagnées d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent durant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. La JA peut interdire la compétition à un mineur se présentant sans représentant.

Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par écrit auprès du JA. (art 2.14 du RGC).

29- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au JA avant son premier match.

30- L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un joueur (ou paire) qui n'aurait pas respecté le règlement ou une personne parmi les organisateurs ; ou qui aurait perturbé ou critiqué celui-ci.

31- Le comité organisateur se réserve le droit et sans contrepartie, d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour du tournoi.

Toute personne désirant user de son droit de s'opposer à l'utilisation de son image, doit le faire savoir au plus tard, lors de sa 1ère entrée dans le gymnase, le jour du tournoi, auprès du comité organisateur.

32- Tant qu'une paire n'a pas renoncé officiellement à son inscription valablement enregistrée auprès de l'organisateur, et ce 8 jours avant la date du tirage au sort, elle ne devra pas s'inscrire, ni participer, à un autre tournoi ou GP et IC, le même soir que celui du tournoi.

33- La participation au tournoi Octobre Rose & BCAUB implique l'adoption de TOUS les articles de ce règlement.

34- Le tournoi a un but caritatif, les bénéfices du tournoi seront reversés à l'association "T'Hâtez-vous". Des récompenses seront éventuellement attribuées selon le montant et les dotations récoltées.

Fait à Aubagne, le 28/08/2026,

La présidente Julie Regnard

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a small flourish at the end.

La juge-arbitre Nathalie Huet